

---

## Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans  
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg: [contactez le/la responsable de site](#)

---

### Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2

Frs 325.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3

Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

### Cours instrumental individuel

30 minutes

Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes

Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes

Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes

Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

### Cours tambour

30 minutes (2 ou 3 élèves)

Frs 760.- (Frs 380.- semestre)

45 minutes (dès 4 élèves)

Frs 760.- (Frs 380.- semestre)

### Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

### Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

---

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

# Rabais et conditions particulières

## Rabais élèves domiciliés dans le canton de Vaud:

Frs 141.- sur les individuels

Frs 100.- sur le cours collectif tambour

## Rabais élèves domiciliés dans le canton de Fribourg:

Frs 151.- sur les cours individuels

Frs 149.- sur le cours collectif tambour

Mise à disposition d'un instrument : 50.- par semestre offert par la société de musique.

# Informations complémentaires

## But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique

## Instruments et méthodes

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM. En cas de démission, l'instrument mis à disposition doit être rendu révisé et nettoyé aux frais de l'élève. L'élève doit acquérir à ses propres frais toutes méthodes et partitions recommandées par le professeur.

## Ecolages, démission

Une facture est envoyée en cours de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

## Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

## Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. La moitié du coût de l'inscription est payée par le Corps de Musique l'Avenir et l'autre moitié du coût sera facturé à l'élève lors de l'écolage du premier semestre.

## Camp de musique et audition

L'élève de l'EM est tenu de participer à toutes les activités musicales de l'école de musique de l'Avenir : participation au camp des élèves, auditions, etc.